



SPINELLI
POINTE-CLAIRE

Spinelli Lexus Pointe-Claire

335 Brunswick Blvd
Pointe-Claire
H9R 1A7

1 581 703-8198

Marque / Modèle

Acura RDX **TECH PKG AWD**

Année

Odomètre indiqué / réel*

2018

112 036 km

Transmission

Traction

automatique

traction intégrale

Moteur

Carburant

6 cyl. / 3,5 litres

régulier

Numéro de série

Numéro d'inventaire

25L234A



ÉQUIPEMENTS

Régulateur de vitesse (intelligent), Air climatisé, Régulateur de vitesse, Sièges chauffants, Miroirs chauffants, Portes électriques, Miroirs électriques, Siège électrique conducteur, Portes coulissantes automatiques, Servo-direction, Vitres électriques, Télédévrouillage, Démarreur à distance, Volant ajustable, Climatisation 2 zones, Freins ABS, Coussin gonflable pour le conducteur, Phares anti-brouillard, Coussin gonflable pour le passager, Dégivreur arrière, Coussins gonflables latéraux, Contrôle de stabilité, Antipatinage, Essuie-glaces intermittents, Détecteur de pluie, Toit ouvrant, Phares Xénon, Peinture deux tons, AM/FM stéréo, Bluetooth, Lecteur DC, Radio satellite, Sièges baquets, Sièges arrière escamotables, Dossier Arrière divisé, Tachymètre, Caméra de recul, Essuie-glaces intermittents à vitesse variable, Serrures de sécurité pour enfant, Régulateur de température, Miroirs signal de courbe intégré, Miroir vanité conducteur, Miroir vanité passager, Miroir vanité conducteur

PRIX DE VENTE

23 374 \$

Taxes en sus.

Propriétaire et utilisation antérieurs

Le commerce ou organisme public suivant a été propriétaire ou a loué à long terme cette automobile

Cette automobile a été utilisée auparavant comme :

Le commerçant fournira sur demande le nom et le numéro de téléphone du dernier propriétaire.

Catégorie

Sous réserve de l'admissibilité au transfert et des conditions et exceptions énoncées au contrat de garantie, cette automobile comporte une :

Garantie légale : C - 1 mois - 1700 KM

Selon les articles 159 et 160 de la protection du consommateur, (1978,c9) cette automobile fait partie de la catégorie ci-dessous et comporte une garantie de bon fonctionnement pour le terme ou le kilométrage ci-après indiqué, selon le premier terme atteint

A ☐ 6 mois ou 10 000 km

B ☐ 3 mois ou 5 000 km

C ☐ 1 mois ou 1 700 km

D ☐ Bon fonctionnement (sujet à 37, 38 L.P.C.)

E ☐ Aucune garantie

Réparations effectuées et certificat de vérification mécanique

Les réparations suivantes ont été effectuées sur cette automobile depuis que le commerçant l'a en sa possession.

S'il y a lieu, le commerçant remettra un certificat de vérification mécanique en vertu du code de sécurité routière.

Commentaires

Réparations facultatives

Les défauts suivants ont été notés sur cette automobile et pourront être effectués au coût indiqué ci-après :

Cette évaluation est valable jusqu'à la livraison de l'automobile. Je reconnais avoir reçu copie et l'étiquette.

Date : _____ Signature : _____

autoExpert.ca

No. étiquette : 8512050